

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 Rabia (II) 1448
25 Septembre 2026

N° 119

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2969
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2972
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2973
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2982
Homologation de résolutions	2984
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2984
Avis aux créanciers.....	2987
Convocations	
Sociétés anonymes	2988
Divers	
Avis au public.....	2993

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

N°775/2026

Date : 23/07/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Al-Gharafa

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000.000DT

Siège Social : Oued zitoune testour

Objet Social : Projet agricole intégré

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 23/07/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : BTS BEJA

Période de Souscription : Du 22/09/2026 au 06/10/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Oued zitoune.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Dridi kamel : Délégation testour, Gouvernorat Béja, Adresse : Oued zitoune

Dhwafli ibtihel : Délégation testour, Gouvernorat Béja, Adresse : Oued zitoune

Hamrouni leila : Délégation testour, Gouvernorat Béja, Adresse : Oued zitoune.

2026R02769SODB1

AVIS AU PUBLIC

N°622 /2026

Date : 08/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Tolérance et Bonheur

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000.00 DT

Siège Social : Rue elhamam bouawene

Objet Social : Service sportifs et culturels

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 23/04/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500.00DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : Agence Banque de l'Habitat Bousalem

Période de Souscription : Du 08/09/2026 au 09/11/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Municipalité balta-bouawene.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Ouslati Walid : Délégation balta - bouawene, Gouvernorat Jendouba, Adresse Cité Hédi Khelil

Mehrez Kharoui : Délégation balta - bouawene, Gouvernorat Jendouba, Adresse Sinit

Mohamed Amine Azizi : Délégation balta - bouawene, Gouvernorat Jendouba, Adresse Cité Hédi Khelil.

2026R02771SODB1

AVIS AU PUBLIC

N°831/2026

Date : 17/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Al Mouthabara

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000,00 DT

Siège Social : Cité El Bassatine Testour 9060

Objet Social : Projet agricole intégré

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 16/08/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500,00 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : Banque Nationale de Solidarité

Période de Souscription : Du 22/09/2026 au 06/10/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée :

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Jhine Lotfi : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Cité El Bassatine Testour 9060

Hammami Salah : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Cité Al Zaatria, Slouguia Testour 9060

Jhine Youssef : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Cité El Bassatine, Testour 9060.

2026R02777SODB1

AVIS AU PUBLIC

N°803/2026

Date : 17/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire locale NAJAH

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000.00 DT

Siège Social : Rue Président Metlaoui 2130

Objet Social : Agricole

Durée de la Société : 50 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 03/08/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500.00 DT

Durée de la Société : 50 ans

Etablissement Bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité Gafsa

Période de Souscription : Du 16/09/2026 au 30/09/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Local privé.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

ABBASSI Mehrez : Délégation Métlaoui - Gafsa, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Magroun Métlaoui Gafsa

BEDDA Abir : Délégation Métlaoui - Gafsa, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Ezzouhour Métlaoui Gafsa

BOUYAHI Dhekra : Délégation Métlaoui - Gafsa, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Wed Elarta Métlaoui Gafsa

LAKHEL Manel : Délégation Métlaoui - Gafsa, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Mziraa Métlaoui Gafsa

BOUAZIZ Wijden : Délégation Métlaoui - Gafsa, Gouvernorat Gafsa, Adresse Cité Mziraa Métlaoui.

2026R02787SODB1

Avis au public

N°728/2026

Date : 17/09/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire local Mersel

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social de la société susceptible de souscription : 5000.00 dinars

Adresse fixée pour le siège social de la société : Avenue Habib Bourguiba Oueslatia

Objet de l'activité de la société : Gestion des stations

Durée prévue pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 05/07/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 dinars

Etablissement bancaire : succursale régionale de l'établissement bancaire

Banque Arabe Internationale de Tunisie - Oueslatia

Délai ouvert pour la souscription : Du 30/10/2026 jusqu'au 15/11/2026

Avantages attribués tels que prévus par le contrat constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des constituants :

Nom et prénom :

BOURAOUI Lassaad : Délégation Oueslatia, Gouvernorat Kairouan, Adresse : Cité le Stade Oueslatia.

BOURAOUI Jamel : Délégation Oueslatia, Gouvernorat Kairouan, Adresse : Cité le Stade Oueslatia.

2026R02802SODB1

Avis au public

Réf : 861/2026

Date : 17/09/2026

Dénomination Sociale de la société communautaire : Société communautaire locale ZAD AL KHAIR

Type de société : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Menzlet Moggar

Activité de la société : Elevage du bétail et production fourragère

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt de projet de statut constitutif type : 29/08/2026

Nombre de parts sociales nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale de la part sociale : 500.00 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Médenine.

Période de Souscription : Du 01/10/2026 au 15/10/2026

Avantages accordés conformément au statut type : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via Plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Naceur Brini : Délégation Beni Khedech, Gouvernorat Médenine, Adresse Manzlet Moggar

Salma Hares : Délégation Beni Khedech, Gouvernorat Médenine, Adresse Manzlet Moggar

Hassen Saadaoui : Délégation Beni Khedech, Gouvernorat Médenine, Adresse Manzlet Moggar.

2026R02807SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation :
761/2026

Date : 20/07/2026

Dénomination sociale de la société
Civile : Société Communautaire
Locale AI ITKANE

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit :
5 000 dinars

Siège social : Katis Ecole 2 Mars
1934 - Gafsa Nord

Activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts
types : 20/7/2026

Nombre d'actions à souscrire : 50
actions

Valeur nominale des actions : 100
dinars

Banque (succursale régionale) :
Banque National de Solidarité-
agence Gafsa

Période de souscription : Du
29/9/2026 au 9/10/2026

Privilèges prévus par les statuts types :
Oui

Acceptation des conditions
d'admission aux assemblées
générales et d'exercice du droit de
Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de
répartition des excédents et de
constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale
constitutive : par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de
constitution : Selon texte de
convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Sami AMARA : Errahiba Katis - Gafsa
Nord - Gafsa

Abderazek AMARA : Errahiba Katis -
Gafsa Nord - Gafsa

Faycel SGHAIR : Errahiba Katis -
Gafsa Nord - Gafsa.

2026S01289SODB1

Avis au public

Réf : 619/2026

Date : 17/09/2026

Dénomination sociale de la société
communautaire : Société
communautaire Locale Alghaydak

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social
souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Cité Ennour
Ouest Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société : Projet
agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts
types : 16/05/2026

Nombre de parts nominales à
souscrire : 500 parts

Valeur nominale des parts : 10 DT

Etablissement bancaire (agence
régionale) : Banque Tunisienne de
solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du
30/09/2026 au 20/10/2026

Avantages prévus conformément aux
statuts types : Oui

Approbation des conditions
d'admission aux assemblées
générales et d'exercice du droit de
vote : Oui

Approbation des conditions relatives à
la répartition des excédents et à la
constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : Selon le texte de
l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Marwen Hamdouni : Délégation Sidi
Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi
Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest
Sidi Bouzid

Manel Hmidi : Délégation Sidi Bouzid
Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid,
Adresse Cité Ennour Ouest Sidi
Bouzid

Aymen Dhaoui : Délégation Sidi
Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi
Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest
Sidi Bouzid.

2026X01296SODB1

Avis au public

Réf : 853/2026

Date : 09/09/2026

Dénomination sociale de la société
communautaire : Société
communautaire Locale Almayasara

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible :
5000.00 DT

Adresse du siège social : Aljabbes
maknessy

Objet de l'activité de la société : Projet
agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts
types : 26/08/2026

Nombre de parts nominales à
souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence
régionale) : Banque Tunisienne de
solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du
15/09/2026 au 30/09/2026

Avantages prévus conformément aux
statuts types : Oui

Approbation des conditions
d'admission aux assemblées
générales et d'exercice du droit de
vote : Oui

Approbation des conditions relatives à
la répartition des excédents et à la
constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : Selon le texte de
l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ghazi Jwadi : Délégation Maknessy,
Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse
Jabbes Maknessy Sidi Bouzid

Ahmed Jawadi : Délégation
Maknessy, Gouvernorat Sidi Bouzid,
Adresse Cité fateh Maknessy Sidi
Bouzid

Mohamed Hamza Jawadi : Délégation
Maknessy, Gouvernorat Sidi Bouzid,
Adresse Mabrouka Maknessy Sidi
Bouzid.

2026X01297SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

SOCIETE Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au Capital Social : 23.500.000DT

Siège Social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 63861362

- La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

* réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

* sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le

prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 13 septembre 2026, dont un exemplaire original a été déposée au registre national des entreprises, le 23/09/2026 sous le n°2026134909 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Sfax le 15/09/2026 sous le n°26705917 quittance n°M006296, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de deux millions de dinars (2.000.000,000DT) pour le porter de vingt trois millions et cinq cent mille dinars (23.500.000,000 DT) à vingt cinq millions cinq cent mille de dinars (25.500.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5D) par toute action émise, par la création de vingt mille (20000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à Amen banque, dans le compte indisponible n°07119048134000018785 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2026X01303SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE GABES METAL PLUS

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital 80 000 DT

Siège social : Z.I Sidi Daoued - Gabès

Identifiant unique : 1120156W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10/06/2026 enregistré à la recette des finances rue Boulbaba M'rabet le 11/06/2026 reçu n°M038273 enregistrement n°26505153 il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Salem Chafii liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 11/06/2026 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 12/06/2026 annonce n°202680119 bulletin n°144.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT, au liquidateur à son domicile élu El Meda Route Gafsa Ouedref 6053 Gabès.

2026R02776SRLB2

Avis

Nom : Société de routes et de bâtiments «soroubat» SARL

Capital social : 40 000 000 dinars

Siège social : 34-36 mégrine riadh 2014

Matricule fiscal : 0001864 Y AM

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31/12/2025 enregistré à la recette des finances en date du 05 Mars 2026 sous N°26504310 quittance N°M028393. Il a été déposé un exemplaire au registre national des entreprises en date du 06/04/2026 sous le N°2026P35007524, les

associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 1200000 dinars.

En conséquence, le capital social est porté de 40000000 dinars à 52000000 dinars, divisé en 5200000 parts sociales de 10 dinars chacune.

2026R02800SRLB2

Clothing International Company

C.I.C

SARL au Capital de 400 000 DT

Siège Social : 26, Avenue Farhat Hached EL ALIA BIZERTE

Mat. Fisc. : 1448135 F

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 Septembre 2026 enregistré à la Recette des Finances EL ALIA, le 08 Septembre 2026 sous le n°26500901, quittance n°M036424, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée et liquidation de la société.

- Nomination de Mr Eric LINCZOWSKI en qualité de liquidateur.

Un exemplaire du P.V. a été déposé au Registre National des Entreprises le 16 Septembre 2026 sous le n°2026145505.

Les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente au siège de liquidation, 8, rue Ibn Nadim 2ème Etage 1073 Tunis - Montplaisir.

2026403289SRLB2

Centre de Formation Intégré

C.F.I

SARL au capital de 10 000 DT

Siège Social : 26, Avenue Farhat Hached EL ALIA BIZERTE

Mat. Fisc. : 1732142 S

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 Septembre 2026 enregistré à la Recette des Finances EL ALIA, le 08 Septembre 2026 sous le n°26500902, quittance n°M036425, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée et liquidation de la société.

- Nomination de Mr Eric LINCZOWSKI en qualité de liquidateur.

Un exemplaire du P. V. a été déposé au Registre National des Entreprises le 16 Septembre 2026 sous le n° 2026145556.

Les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente au siège de liquidation, 8, rue Ibn Nadim 2ème Etage 1073 Tunis - Montplaisir.

2026403290SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 10 septembre 2026 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 11 septembre 2026 sous le numéro 26206913 quittance n°M076820, Mr Maaoui Bouali a vendu à Mme Tounes khadraoui tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour Salon de thé «LION», sis à l'Avenue 18 Janvier Kasserine Nord, Kasserine 1200. La publication a été effectuée dans le journal Achourouk en date du 17 septembre 2026.

Les oppositions doivent être déposées chez Maître Hizi Sami, Rédacteur du contrat, dont le cabinet est situé à l'Avenue Habib Bourguiba Kasserine, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2026R02773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la Recette des finances de Dar

Chaabene Fehri le 4/9/2026 sous le n°26202737 quittance n°M053695. M.Yacoub Boughzala c.i.n 09857628, a vendu à Mme Najah Benbrahim c.i.n 05104049, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels destiné à l'exploitation d'un café de première classe et situé au 12 rue de l'Environnement, Dar Chaabane El Fehri. Toute opposition doit être effectuée entre les mains de Maître Ayoub Boughezala, avocat, dont le cabinet est situé dans le complexe Néapolis Center, 3ème étage, rue France, Nabeul, dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Publier au journal la Presse le 10/9/2026.

2026R02775FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté du 05/09/2026 enregistré à Beni Khiair le 09/09/2026 sous le N°26201939 Reçu n°42223, Haikal ben Othman ben Mohamed Kacem C.I.N n°09774191 MF 1545096/K a vendu à iyed ben Adel ben Mostafa Elmtawaa C.I.N n°15372059 le fonds de commerce exploité commerce de détail de viandes et produits à base de viande, situé à la rue Habib Bourguiba beni khiair.

Toute opposition sera faite entre les mains de vendeur au domicile situé rue chikh mghirbi beni khiair concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Publier au journal la Presse le 17/09/2026.

2026R02782FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique en date du 06/05/2024, dressé par Maître Nejmeddine Oukassi, notaire à Bizerte, approuvé sur le premier livre des brouillons et inscrit au folio 171 sous le numéro 330 du registre des minutes :

Madame Jihane Bent Mansour Ben Ahmed Stha, titulaire de la CIN n° 08110447 du 02/07/1999, agissant en

son nom personnel et au nom de ses sœurs, Mesdames Kaouther titulaire de la CIN n°08110446 du 24/08/2004 et Nour titulaire de la CIN n°11361209 du 10/12/2016. En vertu d'une procuration établie par le juste témoignage de deux notaires a cédé à Mr Ahmed Ben Mansour Ben Ahmed Stha, titulaire de CIN n°08399350 du 03/12/2014 l'ensemble du fonds de commerce (Vente de légumes et fruits) avec tous ses éléments incorporels, marchandises et matériel sis à la rue Ebn Sina Bizerte.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé à la rue Ebn Sina Bizerte à partir de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19 Septembre 2026.

2026R02783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/09/2026 et enregistré à la Recette des finances Hammam-lif sous le N°26201960, Quittance N°M056883 en date du 23/09/2026, Mr RIADH BEN CHEDLY BEN HEDI MOUAOUIA, tunisien titulaire de la CIN N°05055518 vend et cède de plein droit la totalité du fonds de commerce sis au 50 Avenue de la République Hammam-lif à la SOCIETE MBT PIZZA SARL, identifiant RNE : 1855665X et représentée par son Gérant Mr Bilel TROUDI titulaire de la CIN N°14762772, sise au 183 Rue Kasba Tunis, sachant que le dit fonds de commerce est composé d'éléments corporels et incorporels relatifs à l'achalandage et la clientèle.

Les oppositions seront déposées chez Maître Mohaimen KAFFEL, Avocat à la cour de cassation MF 1012328VAP000 et demeurant à Immeuble Campus Bloc A 6 Etage apt A34 El Manar 1 Tunis et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) de la

parution de la dite publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux ACHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 24/09/2026.

2026R02786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances d'Ajim Djerba le 14/09/2026, sous le n°26201170 reçu n°M024929, M. Mekki Ben Kemali Belâid titulaire de la CIN n°08615341 a vendu à M. Abdelkarim Ben Mohamed Ben Dhaou Bouabidi titulaire de la CIN n°05794801 la totalité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Ajim Djerba.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 16/09/2026.

2026R02788FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte de vente sous seing privé, portant signatures légalisées en date du 08/09/2026 à la Municipalité de Matmata Nouvelle, enregistré à la Recette des Finances de Matmata Nouvelle le 09/09/2026, sous quittance n° 009870 M et enregistrement n°26200423, Monsieur Samir BEN IBRAHIM BEN MOHAMED KERCHI, titulaire de la carte d'identité nationale n°05757293, délivrée à Tunis le 31/03/2011, demeurant à Beni Zelten, Matmata Nouvelle, Gabès, a vendu à Monsieur Abdelbasset BEN RAJAB BEN MOHAMED AJALA, titulaire de la carte d'identité nationale n°05943389, délivrée à Tunis le 01/03/2017, demeurant à l'Avenue Annaba, Matmata Nouvelle, Gabès L'intégralité

du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une activité de «Café - première catégorie», exploité dans le local sis au Marché de Matmata Nouvelle, Gabès 6044.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Faissal JAMAI, rédacteur de l'acte, sis à la Route Ennadhour, Complexe Meninx, 1er étage, Bureau n° 8, Midoun - Djerba - Médenine.

Paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 16/09/2026.

2026R02789FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Ben Guerdane le 14/09/2026, enregistrement n°26201555, quittance n°M069611, M. Hatem MAGOURI, titulaire de la CIN n°09117590, a vendu à M. Habib BEN BELGACEM EL MHAMEDI titulaire de la CIN n°03555491 l'intégralité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à la Route de Médenine Ben Guerdane.

Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 18/09/2026.

2026R02791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Beni Khedache le 10/09/2026 sous le n°26200194 reçu n°M009140, M. Habib Chamekh titulaire de la CIN n°00453184 et M. Saleh Chamekh titulaire de la CIN n°00429423, ont vendu à M. Meftah Ben Habib Chamekh, titulaire de la CIN n°09141297, et Laarbi Ben Habib Chamekh titulaire de la CIN n°13467792, par moitié entre eux la

totalité du fonds de commerce consistant en une boulangerie avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à Chwamekh Beni Khedache Médenine.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 16/09/2026.

2026R02792FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 04/08/2026 enregistré à la recette des finances 02 Mars 1934 le 26/08/2026 enregistrement numéro 26205364 quittance numéro M093065 M. Nafaa ben Abdessalem El Akrouit TITULAIRE DE LA CARTE D'IDENTITE N°08619637 a vendu à M. Abdelaziz Ben Mohamed El Mojibri TITULAIRE DE LA CARTE D'IDENTITE N°05703262 la totalité du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 31 avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau au 14 rue Hedi Nouria Tunis.

La présente annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 25/09/2026.

2026R02795FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 27/08/2026 enregistré à la recette des finances de Boumhall en date du 01/09/2026, N° de quittance M052414 N° d'enregistrement 26202697, Sté Mahdaoui Commerce SARL représentée par son gérant Mr Hedi Mahdaoui, a vendu à Mr Rached Mansouri, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour

vente produits alimentaires et fruits secs, dans le local sis à l'Av. de l'Indépendance Boumhall Bassatine sous le nom «Magasin AL Amen»

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et Consultez une copie du contrat de vente Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/09/2026.

2026R02798FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation rédigé par le Notaire dorsaf sassi et son assesseur le 16-09-2026 enregistré à la recette des finances à Grombalia le 18-09-2026 quittance n°M096342 madame HASSEN MOUNIRA a donné à son époux MR HASSEN MOHSEN la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue de HABIB BOURGUIBA GROMBALIA le local destiné à la vente des pièces de rechange pour appareils électroménagers.

Toutes les oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal ESSAHFA le 23-09-2026.

2026R02804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 04/08/2026 enregistré à la recette des finances VICTOR HUGO SOUSSE le 07/09/2026 sous le n°26204082, SOCIETE ESPACE «DAR SULTAN», matricule fiscal 0456141S, Sousse a vendu à la Société AL WIFAK RESTAURATION ET ANIMATION TOURISTIQUE, à Sousse, le fonds de commerce destiné à un Restaurant Touristique de première catégorie sous le nom «LA CUPOLA» destiné au local à RUE 14 JANVIER KHZEMA OUEST SOUSSE.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse de l'acheteur Société AL WIFAK RESTAURATION ET ANIMATION TOURISTIQUE, RUE 14 JANVIER KHZEMA OUEST Sousse espace Galeria, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Cette vente a été publiée dans les journaux LA PRESSE et الصحافة le jeudi 17 septembre 2026.

2026S01273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 7 septembre 2026, enregistré à la Recette des Finances El Mansoura de Kairouan le 18 septembre 2026, quittance n°M079488, numéro d'enregistrement 26203969, Monsieur Samir Ben Belaid Ben Ali Deldoul a vendu à Madame Zina Bent Mohamed El Akrémi Massaoudi l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que local destiné à l'exercice de l'activité de commerce de tabac, notamment la vente au détail de tabac et de journaux, sis à l'Avenue de la République, Kairouan Sud.

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans les journaux quotidiens, au titre du fonds de commerce susvisé.

Cet article est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23/9/2026.

2026S01282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 31/08/2026 et enregistré à la recette des finances Enfidha - Sousse le 10/09/2026 sous le n°26201581 quittance n°M056442 Mm Mahboubia tbib agissant au nom et pour le compte de son père DHao tbib titulaire de la C.I.N n°02865244 demeurant 99 rue de l'Environnement

cité Ettahrir - Enfidha, vend à Madame Turkia Misbeh titulaire de la CIN n°02857852 demeurant à l'Av.20 Mars cité Jasmi Enfidha - Sousse, tout le fonds de commerce consistant en un local destiné à la vente de produits alimentaires sis à l'Av. Farhat Hached Enfidha. Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse sus-indiquée.

Cette vente a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 25/9/2026.

2026S01286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant au contrat rédigé par maître Helal Kamel, enregistré le 31/08/2026 à la recette des finances de Monastir sous le numéro de quittance M072837, Mr samir Ben Khalifa a vendu à Mr Salah Dhahbi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Ibn El Jazzar skanes en face de l'école national d'ingénieurs Monastir destiné à la vente des matériaux de construction et d'équipements domestiques.

Toute opposition doit être présentée dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT et ce auprès du vendeur sis à l'avenue Remada Cité 3 Monastir.

Le présent avis a été inséré au journal Echourouk en date du 24/09/2026.

2026S01287FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Awatef Sarraj en date du 17/09/2026 et enregistré à la recette des Finances de Zeramidine le 21/09/2026 sous quittance n°M018168, Mme Raoudha bent Hedi LETAIF titulaire de la C.I.N n°04131886 a conclu une donation au profit de son fils Ibrahim ben Saleh DHRAIF titulaire de la C.I.N

n°06975152 concernant la totalité du fonds de commerce "vente de fleurs" exploité au local de madame Aicha BHIRI sis à la Route Monastir Msaken Sousse 4070 immatriculé au registre National des Entreprises (RNE) sous le n°1035943/M.

Le fonds de commerce sus indiqué est composé : Premièrement des éléments incorporels : la clientèle, l'achalandage, le droit au bail et le nom commercial. Deuxièmement des éléments corporels : les matériels et les meubles et autres mobiliers. Les oppositions doivent être faites à l'adresse de fonds de commerce sus indiqué dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 25/9/2026.

2026S01288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé en date du 14/09/2026 par maître Amira Turki avocate à la cour d'appel et enregistré à la recette des finances sakiet Eddayer le 14/09/2026 sous le n°26203135 quittance n°MO69956 Monsieur Hamed Etounsi demeurant à la rue Ennarjes n°32 Sakiet Eddayer Sfax titulaire de la cin n°08414466 a vendu à Monsieur Mehdi Echari titulaire de la cin n°11187090 la totalité du fonds de commerce exploité entant que boucherie dont le siège social est sis à la route Mahdia km 7 Sfax enregistré au RNE sous le numéro d'identifiant unique 1260712F.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Amira Turki Cherif sise à l'avenue Habib Bourguiba immeuble intilaka 2 esc «D» bureau 8 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne cet avis est publié aux journaux quotidiens en langue arabe ASSABAH et en français LE TEMPS le 19/09/2026 n°ps260445.

2026X01298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 03/07/2026 enregistré à la recette des finances avenue Aboul Kassem Chebbi le 04/08/2026 quittance n°MO73352 enregistrement n°26203470, Mr Habib Rannen a vendu à Mr Rachid Amiri le fonds de commerce situé à l'avenue Dag Hammarskjöld nommé "BERGUINO" ayant pour objet buvette avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage.

Toute opposition sera requise dans le délai de 20 jours de la date de publication au JORT à l'adresse du fonds susmentionné.

Cette annonce est publiée au journal "Chourouk" le 8/8/2026.

2026X01299FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/6/2026 portant légalisation de signature en date du 15/09/2026, enregistré le 18/9/2026 à la recette des finances Sakiet - Ezzite quittance N°M068562, Mehdi Hammami CIN N°11132787 demeurant à Z.I Bouderièr 2 usine confection Hammami Sfax, a vendu à Nouha Hammami CIN N°08184252 demeurant à la rue Ahmed Tlili N°4 Echchia Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité à la route de Tunis Km 4 Merkez Bouassida dans l'activité de commerce en détail des produits alimentaires.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 25/9/2026.

2026X01300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ayadhi Abdelkader Avocat à Hammamet, légalisé le 17/04/2026,

enregistré à la recette des finances de Hammamet le 24/04/2026 sous les références : reçu n°M065463 et 26202556. Mr Khmais Mlika a vendu à Mr Zribi Adel le fonds de commerce sis au boulevard Abou Dhabi - mrezgua- kharouba Hammamet 8050. Les oppositions auront lieu à l'adresse de Mr Khmais Mlika rue Essaida Aicha - Dar Chaabene Fehri - Nabeul. 2026403253FCCCC

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/6/2026 enregistré à la recette des finances de Haouaria le 14/09/2026 sous le n°26201053 et quittance n°M025646. M Mounir Charchari, c.i.n n°05119754, cède à M. Hazem Charchari c.i.n n°09875168, la totalité du fonds de commerce consacré à l'activité de quincaillerie et de tabac, exploité au local situé à Saheb El Jebel, El Haouaria, Nabeul. Toute opposition devra être adressée au cessionnaire à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux. Cet avis est publié au journal la Presse le 16/9/2026.

2026403254FCCCC

Donation d'un Fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 8/9/2026 sous le numéro 073562M quittance N°26202636, Mme. Haifa Mernissi CIN n°09786914, Reham Mernissi CIN n°09806343, et Mohamed Rabie Mernissi CIN n°14424407, tous domiciliés à Menzel Temime, cèdent à leur mère, Rawdha Ben Dhafer, CIN n°06344366, la totalité de leurs parts dans l'actif commercial hérité de leur défunt père, Hamadi Mernissi, situé au local commercial n°93/31, au Marché de Poissons de Menzel Temime.

Les objections seront acceptées dans les délais légaux à compter de la publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal Assahafa le 17/09/2026.

2026403255FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 18 Août 2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 24/08/2026 sous le n°26205198 quittance n°M120890, Mr Oussema Ben Hamda Mrad cin 09854982 a vendu à Mr Rabii Ben Fraj Benyounes, cin 09794528 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Hedi Chaker Hammamet avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité dans la vente en détail des fruits et légumes, et toute opposition doit être effectuée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus mentionnée dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 18/09/2026.

2026403257FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP enregistré à la recette des finances de Bâb Souika le 24/08/2026 n°26202732, quittance n°M058374, Monsieur Nouredine Ettijani a cédé à Monsieur Fathi El Maalawi le fonds de commerce exploité en taxiphone (téléphone publique), sis au 99 Rue Bab Saadoun Tunis. Dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T. Les oppositions doivent être remises auprès de Monsieur Fathi El Maalawi, dont son adresse est sise à Esmira El Maalia Sajnen Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 10 septembre 2026.

2026403259FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30 janvier 2020 enregistré à la recette des finances rue de sahel Tunis le 28 décembre 2022 quittance n°M058477 enregistrement n°22201962. Monsieur Béchir ben Ridha Ben Ali Chandoul titulaire de la carte d'identité n°04838027 délivrée le 9 octobre

2017 a cédé à monsieur Ferid ben Mongi ben Mohamed Skhiri titulaire de la CIN n°00909468 délivrée le 9 novembre 2000 la totalité du fonds de commerce exploité à l'av Bellevue au n°64 Tunis destiné à la vente de poulet.

Les oppositions seront reçues auprès du local de fonds de commerce sis à la même adresse dans les vingt (20) jours suivant la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 24/9/2026.

2026403263FCCCC

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

ABA MECANICO

EN COURS DE CONSTITUTION

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Mégrine, en date du 10/09/2026, sous le numéro 26207066, quittance n°M0073832,

Mr Issam yahmadi, titulaire de la C.I.N n°07091389, demeurant au 151 Rue Gharnata cité la pharmacie El Madina el Jadida Ben Arous, vend à la société ABA MECANICO, en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Ahmed AYARI, titulaire de la C.I.N n°02332212.

La totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 4 rue El Fouladh Mégrine Ben Arous, exploité en Mécanique général.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse de Maître Mohamed Yasser TRABELSSI, sous M.F 707334X/A/P/000, sise au 7 rue Ibn El Jazar Lafayette, Tunis, et ce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une annonce relative à cette opération a été publiée dans les journaux Le Quotidien et Echourouk en date du 24/09/2026.

2026403265FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 8/9/2026 enregistré à la recette des finances Borj louzir Ariana le 11/9/2026 sous le n°26203307 quittance n°M066554 Mme Hathami Esnoussi demeurant à la rue Yamen n°4 Ariana a vendu à Me Mohamed Khalil Goudoir demeurant à la Rue n°8 Bourj Louzir Nadhour Ariana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°36 Avenue Moustapha Mouhsen Bourj Louzir Ariana exploité en tant que restaurant (Fast food)

Les éventuelles oppositions seront reçues par le rédacteur de l'acte Maître Mohamed Chehaider avocat Avenue Ahmed Khabthani n°1 Ariana et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'étude de Maître Mohamed Chehader avocat avenue Ahmed Khabthani n°1 Ariana. Cet avis a été publié au journal au «Assabah» le 18/9/2026.

2026403272FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/09/2026 enregistré à la recette des finances de Sliman le 08/09/2026 quittance n°M055202 enregistrement 26202223, Monsieur Yassine Saidi, titulaire du Matricule Fiscal 000CN1499419/X, a cédé à Madame Houda Hfayedh qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au n°104 rue Habib Bourguiba Sliman Nabeul, destiné à la vente des volailles et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues auprès du local de fonds de commerce sis au n°104 rue Habib Bourguiba Sliman Nabeul, dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans «Le Quotidien» en langue française en date du 22/09/2026.

2026403280FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances le 04/09/2026 n°26202601, q.59542 SIHEM TRAYA demeurant à JANDOUBA a vendu à SAMIRA KTARI, demeurant A RADES, le fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs sis au 1 avenue OMAR MOKHTAR RADES MELIENE.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 24/09/2026.

2026403281FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 21/09/2026 et enregistré le 23/09/2026 à la recette des finances Sidi hassine Tunis reçu M105371 N°26803847

Il appert que Madame wahiba dalel jerbi Ep jemli a vendu à Monsieur Mohsen ben Mohamed el Romdhani. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Pharmacie du jour, dans le local situé à la Rue 4649 et 4657 sidi hassine Tunis.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Nabil Dagdou, au 17, Bis Rue KAMEL ATATURK 1er étage Apt n°1 Tunis dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk et le Quotidien» du 25/09/2026.

2026403283FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 15 Juin 2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance n°M134281 enregistrement n°26205829 le 18/09/2026, Mr Alaeddine Ben Abdelkarim Latrach, c.i.n n°09810512, a cédé à la société H VIP SPA, société SARL en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Ferjani Haifa c.i.n n°11994897 la totalité du fonds de commerce situé à appartement D, résidence le Printemps, Avenue des nations unies Hammamet, ayant comme objet massage et relaxation et la vente en détail des parfums et produits esthétiques. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 23/09/2026.

2026403285FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 15 Juin 2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance n°M134275 enregistrement n°26205827 le 18/09/2026, Mr Alaeddine Ben Abdelkarim Latrach, c.i.n n°09810512, a cédé à la société H VIP SPA, société SARL en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme Ferjani Haifa c.i.n n°11994897 la totalité du fonds de commerce situé à la succursale n°1, Avenue Abou Dhabi Hammamet, ayant comme objet centre thalasso. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 23/09/2026.

2026403286FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 21/08/2026

sous le n°26205168 quittance n°M120271, Mr Zoubair Ben Ali Azouzi cin 06368320 a vendu à la société Freres Turki, identifiant unique 1933992X, représentée par son gérant Turki Haythem cin n°09788917, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Abou Dhabi Hammamet avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité comme café 1ère catégorie, et toute opposition doit être effectuée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus mentionnée dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 19 septembre 2026.

2026403287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP en date du 14/09/2026, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette - Tunis, le 14/09/2026, sous le numéro 26207400, quittance n°95794, M. Ramzi Ben Saïd Ben Habib Chbil et M. Bilal Ben Khalifa Ben Kilani Dahesh ont vendu à M. Ferhat Ben Ahmed Ben Rabii Bessnoun l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour l'exercice de toutes activités commerciales, sis au 10, Avenue Habib Bourguiba, Ain Zaghouan, Tunis. l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour l'exercice de toutes activités commerciales, sis au 10, Avenue Habib Bourguiba, Ain Zaghouan, Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 25/09/2026.

2026403291FCCC2

Avis

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de MENZEH 6 Ariana le 03/09/2026, quittance n°M099978, ZIED DHIEB a vendu à IMED HMEIDI la totalité du fonds de commerce sis à résidence «floralis» magasin 2 bâtiment 1 avenue Ibn Khaldoun riadh andalos Ariana moyennant le prix de dix neuf mille dinars / 19.000 ,000 d.

Toute opposition sera faite auprès de maître Khaled Ben Chikha, 15 avenue Habib Bourguiba Ariana 2ème étage Ariana dans les délais de 20 jours de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15/9/2026.

2026403293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait le 18 septembre 2026 et enregistré à la recette des finances sise à la rue El Jazira le 21 septembre 2026, quittance numéro M056094, enregistré sous le numéro 26202390, Mme Sana Alaya a vendu la totalité du fonds de commerce d'exploitation de vente de vêtements avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 19 rue des Teinturiers (Essabbaghine) Tunis.

Les créanciers doivent former opposition entre les mains de Maître Boden Ikram, rue 4657 bureau numéro 02, premier étage, Zahrouni, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié dans les journaux «Assabah» et «La Presse» en date du 24/09/2026.

2026403295FCCC2

Donation d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié du 15/09/2026, enregistré à la recette des finances de Jerba Houmet Souk le 16/09/2026 quittance N°M099843,

M. Mbarek Ben Latif, titulaire de la CIN n°03570800 a fait donation à M. Anis Ben Latif titulaire de la CIN n°13501773 de la totalité du fonds de commerce destiné comme un centre de secours et rattrapage scolaire situé à Boumelel Houmet Souk Jerba rue Houssine Anane.

Les oppositions doivent être disposées dans un délai de vingt jours à compter de la date de la présente annonce au local du fonds de commerce cédé.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 24/09/2026.

2026403296FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte légalisé par les deux parties le 05/12/2014, enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 10/12/2014 N°M062134, enregistrement N°14202758, Mounir Ben Elbechir Ben Ali ELAMARI, titulaire de la carte d'identité n°01581077, demeurant, Cité Errimel, Jarzouna, Bizerte, a vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, titulaire de la carte d'identité n° 00341279, demeurant, 02 Rue Elkhawarezmi, Tunis, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa femme Fawzia BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue de La Kasba, Tunis, matricule fiscal N°000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue de La Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Bis Impasse Bouhachem, Rue de La Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqués ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur à son adresse, sise, 127 Rue de la Kasba, Tunis dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée à la Presse le 24/9/2026.

2026403297FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/9/2026 enregistré à la recette des finances Mournaguia le 22/9/2026, reçu n°M0056202 quittance n°26201829 Mr Belgacem Assidi, titulaire CIN 03721130 a vendu à Mr Lotfi Raach, titulaire CIN 04721298 le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Mournaguia pour vente de Volailles et dérivés, toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication au JORT.

La présente a été publiée au deux journaux le Quotidien et Achourouk le 25/9/2026.

2026403299FCCCC

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16 septembre 2026 enregistré à Rue Eljazira le 21 septembre 2026 sous le numéro 26202389 Reçu Numéro 56077. Mme Chayma Jendoubi titulaire de la carte d'identité nationale, Numéro 08074 711 demeurante au lot numéro 58 Jardin de Carthage, Ain Zaghouan Tunis a vendu à Mme Leila Sghair titulaire de la carte d'identité nationale Numéro 04677011 demeurante à l'avenue Othmen Bin Affen B7 app 73 Bloc A elmenzah 6 Ariana le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis et exploité à la Rue Ibn Eljazzar N°9 Lafayette Tunis son activité Café-restaurant, les oppositions seront reçues entre les mains d'acheteur à l'adresse de fonds de commerce indiqué dans les 20 jours suivant la date des publications

dans le Journal officiel de la République Tunisienne. L'annonce de cession a été faite au Journal «La Presse» sous le Numéro 11609 le 24 septembre 2026.

2026403302FCCCC

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location-gérance libre de fonds de commerce en date du 09/09/2026, enregistré à la recette des finances d'Hammamet, le 17/09/2026, sous le n°263005782 quittance n°M133155, Mr Fethi Ben Mohamed Ben Sadok Ben Ameer a loué à la société MATINAL RESTO SUARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mohamed Ben Salah Ben Mohamed Ben Taher tout le fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de Fast Food situé à la zone touristique Yasmine Hammamet.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte maître RAMZI MAHMOUDI dont le cabinet est situé à immeuble Bichiou route principale N1 Manaret - Hammamet, et ce, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 20/09/2016.

2026R02784FCCCC

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un contrat de location enregistré à la Recette des Finances de Ben Guerdane le 18 mai 2026 sous le n°26300875, reçu n°M041325, Mr Bechir Ben Slimane titulaire de la CIN n°05723085 a loué sous forme de gérance-libre à Mme Madia Bent Ahmed Zamzem titulaire de la CIN n°05741778 l'ensemble du fonds de commerce destiné à la vente de viandes de volailles et de leurs dérivés, avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à l'Avenue des Martyrs à Ben Guerdane pour

une durée d'une année allant du 01/06/2026 au 30/05/2027 renouvelable.

Les oppositions seront reçues auprès du locataire au siège du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 16/09/2026.

2026R02790FCCCC

Location d'un fonds de commerce Gérance Libre

Suivant acte sous seing privé daté le 01/06/2026 enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis en date du 12/08/2026, quittance N°M067997 n° d'enregistrement 26804883, Monsieur RIDHA BEN HSSAN BEN KAHLA a loué à la Sté TARAJI STORE représentée par son gérant Mr Mbareki Mohamed Khalil, la totalité du fonds de commerce «gérance libre» destiné à la vente de prêt à porter sis 52-54 Avenue de Paris 1001 Tunis, Bab Bhar.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/9/2026.

2026R02793FCCCC

Location d'un fonds de commerce Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 18 Septembre 2026 enregistré à la recette des Finances Rue Sahel - Avenue La Gare - Tunis le 22/09/2026 Quittance (N°M049048) enregistrement (N° 26301661) Mademoiselle Rahma BOUALI (C.I.N N° : 13025955) avec procuration signée de son père Monsieur Nabil Ben Borni BOUALI (C.I.N N°00344561) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Madame Kawther Ghalia BOUDHAFRI Titulaire de la carte

d'identité Nationale (00544666)
épouse Mahdhouf BERICHE
exploité "tous types de
commerce" situé rue Baies N°01 de
la Porte droit de l'intérieur carrefour
Lacania en direction Bellevue - Tunis
d'une superficie de (38) mètres
carrés avec ses éléments corporels
et incorporels.

Pour une durée de location Un an
(01) commençant le 01/09/2026
Jusqu'au 31/08/2027 Non
Renouvelable avec un loyer mensuel
Mille Cinq Cent Dinars (1500.000
DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux
journaux ALCHOUROUK et Le
QUOTIDIEN datés le 24/09/2026.

2026R02794FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le
07/09/2026 enregistré à la recette des
finances de Tejerouine en date du
07/09/2026, quittance N°M028097 n°
d'enregistrement 26300832, Mr
Ahmed Tlili a loué à Mme Leila
Boughanmi, la totalité du fonds du
commerce "gérance libre", destiné
pour tous commerce sis Rue de La
Gare Place du 18 Janvier, derrière la
mosquée El-Tawba, Ville de
Tajerouine.

Toutes les oppositions sont à recevoir
à l'adresse du fonds de commerce
dans le délai de 20 jours à partir de la
date de la publication de cet avis au
J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au
journal le Quotidien le 25/09/2026.

2026R02799FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En gérance libre

MF : 942333 J

Suivant contrat d'exploitation conclu
en date du 31 octobre 2005,
enregistré à la recette des finances
Bir Kassaa le 01 novembre 2005
enregistrement n°05300482 Quittance
N°M017056 la société Tunisienne des

marchés de Gros "SOTUMAG" a
confié à titre de location gérance libre
le fonds de commerce faisant partie
de sa Propriété exclusive avec ses
éléments corporels et incorporels
constitué par l'emplacement de vente
n° 413 au pavillon 4 au marché de
gros de Bir Kassaa ben arous de
superficie totale de 120 m² destiné à
la vente des fruits et légumes à la
société "AGRI FEHMI " cette location
est conclue pour une durée d'une
année à compter du 01 Novembre
2005 renouvelable par tacite de
reconduction l'emplacement sus
indiqué est considéré comme faisant
partie du domaine public de l'ETAT La
législation relative à la propriété
commerciale ne s'applique pas au
bénéficiaire de la location.

2026R02805FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En gérance libre

MF : 531744 P

Suivant contrat d'exploitation conclu
en date du 19 juin 2010, enregistré à
la recette des finances Bir Kassaa le
30 JUIN 2010 Enregistrement
N°10300238 Quittance N°M008676
La société Tunisienne des marchés
de Gros "SOTUMAG" a confié à titre
de location gérance libre le fonds de
commerce faisant partie de sa
propriété exclusive avec ses éléments
corporels et incorporels constitué par
la moitié de l'emplacement de vente
n°318 à côté de l'emplacement de
vente n°320 pavillon 3 au marché de
gros de Bir Kassaa ben arous de
superficie totale de 60m² destiné à la
vente des fruits et légumes à HFAIDH
HICHEM BEN ABDELKADER cette
location est conclue pour une durée
d'une année à compter du 01 juillet
2010 au 30 juin 2011.

L'emplacement sus indiqué est
considéré comme faisant partie du
domaine public de l'ETAT La
législation relative à la propriété
commerciale ne s'applique pas au
bénéficiaire de la location.

2026R02806FCCC3

Location gérance libre du fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé
légalisé le 27 juillet 2026 enregistré à
la recette des finances Cité El Manar -
Kairouan le 27 juillet 2026 sous le
numéro 26300753 quittance
n°M014173, la société KAF SPORT
«شركة الترفيه والرياضة بالقيروان», dont le
siège social est sis à la Route de
Tunis, 3111 - Kairouan, Tunisie a
donné en location gérance à la
société LOOM CLUB dont le siège
social est sis à l'immeuble Titanium,
rue Ile de Djerba, Les Berges du Lac
2, 1053 - Tunis, la totalité du fonds de
commerce exploité pour les activités
de sport et de divertissement au local
situé à la Route de Tunis, 3111 -
Kairouan, Tunisie.

Les oppositions seront reçues entre
les mains de la société LOOM CLUB
au local loué situé à la Route de
Tunis, 3111 - Kairouan, Tunisie et ce
dans un délai de 20 jours à partir de
la date de parution de cette
publication au JORT.

Cette annonce est parue le 23
septembre 2026 au journal La Presse.

2026403262FCCC3

Location gérance

Suivant acte de location gérance sous
seing privé enregistré à Mahdia le
09/09/2026 sous n°26306058 et
quittance N°70816, Mr Elmoez Bacha
Sghaier CIN 06800878; situé à
l'avenue Habib Bourguiba Mahdia a
loué à Mr Wahbi Ben Salah Ben
Mohamed Fkih Romdhane CIN
06878019, situé à Dimas Bekalta
Monastir, le fonds de commerce
exploité à la rue Habib Bourguiba
Mahdia à la vente de Tabak en
détails.

Les oppositions seront reçues à
l'adresse du fonds de commerce. Un
extrait de cette annonce a été
également publié aux quotidiens «Le
Temps» et «Essabah» du 22/09/2026.

2026403268FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 01/09/2026 enregistré à la Recette des finances Borj louzir le 17/09/2026 quittance n°M068249 enregistrement n°26303376 Mr. Wissem Al Wafi titulaire de la C.I.N n°14829259 et de matricule fiscal 1964306H a loué à Mr. Zied Mnaser titulaire de la C.I.N n°05837059 la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des volailles et dérivée en détails, sis au 157 avenue Mustapha Borj Louzir ceci à partir du 01/09/2026 au 31/08/2028.

Cette annonce a été publiée dans le Quotidien du 24 Septembre 2026.

2026403273FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé légalisé en date du 03 septembre 2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah VI le 04 septembre 2026, sous quittance n°100314 et enregistrement n°06306706, Monsieur Yassine Mhenni a donné en location à Monsieur Amine El Imaïem l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 14 C, Rue Othman Ibn Affane, El Menzah VI, pour y exercer une activité de restaurant, moyennant un loyer mensuel de mille huit cents dinars (1 800 DT) et ce pour une durée de trois (3) ans, prenant effet le 1er septembre 2026 et venant à expiration le 31août 2029.

La présente location a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» en date du 23 septembre 2026.

2026403274FCCC3

Location du fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri, Nabeul le 11/09/2026. Sous le N° 26305216 (quittance N°Mo94801) Mr mejdi chemingui titulaire de la CIN N° 06351231 et du matricule fiscal 1176093 B, a loué à la société

SEPTIEME HORIZON en la personne de son représentant légal, SARL, matricule fiscal 1902440 X, Tout le fonds de commerce destiné à usage de lycée et collège privé, sis à rue Ali Ben Ghdhahem, Nabeul pour une durée de 4 ans renouvelables du 15/09/2026 au 14/09/2030.

Les oppositions sont acceptées au cabinet de maître Mejda Hafsi sis au 9 avenue de France, immeuble Forum, Nabeul, dans un délai de 21 jours à dater de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 22/09/2026.

2026403277FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 17 Septembre 2026 enregistré à la recette des finances de Nabeul quittance n°MO97513 enregistrement 26305348 le 18 Septembre 2026, Monsieur Mondher Ben Hedi Dougaz, titulaire de c.i.n n°06266672 a loué à M. Adel Ben Bechir Grari titulaire de la c.i.n n°01822690, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue 18 Janvier Nabeul ayant comme activité Fast-Food durant un an renouvelable, débutant le 01/09/2026 et finissant le 31/08/2027.

Cette annonce a été publiée au Journal La Presse le 25/09/2026.

2026403288FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 20 août 2026, enregistré à la recette des finances à El Menzah 6, le 1er septembre 2026 (enregistrement numéro 26306576, quittance numéro 099058), LA PRINCESSE D'ONGLES, entreprise individuelle de droit tunisien, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1196439T, ayant pour matricule fiscal le numéro 1196439 T/N/C/000 et dont le siège social est sis au Magasin 2, Résidence Jughorta, Bloc B, Ennasr 2, 2001, Ariana - Tunisie, représentée par

madame Mariem Rajhi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09000100, délivrée à Tunis le 7 mars 2023, demeurant au 29, Rue Jahedh, El Menzah I, Tunis - Tunisie, a donné en location à MADAME JIHEN TRABELSI, citoyenne de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09521903, délivrée à Tunis le 18 décembre 2025, demeurant à Ain Matouia Chouigui, Tebourba, Manouba - Tunisie, ayant domicile au magasin A2, RDC, Bloc B, Résidence Jughorta, Ennasr 2, 2001, Ariana - Tunisie, le fonds de commerce destiné à l'exercice de soins esthétiques, sous l'enseigne «LA PRINCESSE D'ONGLES», exploité dans le local commercial représentant le magasin A2, se trouvant au RDC de la Résidence Jughorta, Ennasr 2, Gouvernorat Ariana, d'une superficie de 32 m², divisé en 32 parts indivises, objet du titre foncier numéro 56033 Ariana dénommé «Simpair Jughorta 2», situé à la Résidence Jughorta, Bloc B, Ennasr 2, 2001, Ariana - Tunisie, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction commençant le 1er septembre 2026 et finissant le 31 août 2027.

Etant précisé que ledit fonds de commerce donné en location comprend exclusivement la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, l'outillage, l'agencement, le matériel et les meubles, toutes les charges relatives au Local, à l'exclusion de tout autre élément.

2026403300FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndicat de Copropriétaires de Résidence Sindbad Lac 1

En vertu du PV de l'assemblée générale constitutive en date du 23

mai 2026, enregistré à la Recette des finances du Lac le 17 juin 2026 sous le n°26804859, quittance n°M059407, et en vertu de la décision de la municipalité de Tunis du 22 septembre 2026, sous le n°1885, il a été constitué le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Sindbad située aux berges du Lac 1 Tunis et composée de :

- Mr Kais Aouinti : Président du Syndicat
 - Mme Sonia Ben Abdelkerim : vice-président du syndicat / secrétaire générale de syndicat
 - Mme Rym Abbassi : Trésorière
 - Mme Sihem Besbes : membre.
- 2026R02781APSF1

Constitution d'une association scientifique

Raison sociale : Association Tunisienne pour la Gouvernance et la Gestion des Données et de l'Intelligence Artificielle

Adresse : 12 Avenue de république
2ème étage bureau 2.2 Hammam-Lif BEN AROUS

Objectifs :

- Contribuer au développement d'un cadre national et éthique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle, garantissant le respect des principes de transparence et de protection de la vie privée, tout en tenant compte des valeurs sociétales et des spécificités culturelles tunisiennes.
- Contribuer aux débats et aux initiatives relatifs aux politiques publiques et à la législation nationale dans les domaines des données et de l'intelligence artificielle, en soumettant des avis et des propositions aux parties concernées, de manière à soutenir la bonne gouvernance et l'usage responsable de la technologie.
- Renforcer la coopération et les partenariats avec les instances nationales, régionales et internationales, les établissements académiques et de recherche et les

organisations professionnelles, en vue d'échanger les expertises et les connaissances et de soutenir les initiatives communes.

- Contribuer au soutien de la recherche scientifique et de l'innovation dans les domaines de la science des données, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées (Big Data), et encourager les travaux de recherche et les projets appliqués contribuant au développement de solutions numériques, en coordination avec les autorités compétentes et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des données, de manière à garantir la qualité et la fiabilité des données et à favoriser une prise de décision fondée sur les données.

Membres exécutifs :

Président : MAROUEN BEN NASR

Vice Président : AMER KAIS

Secrétaire général : MHAMDI FAROUK

Trésorier : BENZID MOHAMED
2026R02809APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Michkat pour la protection et le secours des animaux errants

Adresse : Bureau A1, 1er étage, espace KOCHKACHE, AV de la République, Hammamet 8050.

Objet : Environnemental.

Objectifs :

- La culture du bien-être animal et ancrer les valeurs de compassion et de responsabilité envers les animaux de toutes espèces.
- Contribuer à la protection des animaux contre les mauvais traitements, la violence, la négligence et l'exploitation illicite.
- Contribuer au soutien des programmes de stérilisation, de vaccination et de soins aux animaux errants, en collaboration avec les autorités compétentes et les vétérinaires.

- Contribuer à endiguer le phénomène des animaux errants grâce à des solutions scientifiques et humanitaires et durable

- Collaborer avec les organismes publics, les collectivités locales, les établissements d'enseignement, ainsi que les associations et organisations nationales et internationales partageant les mêmes objectifs.

- Œuvrer à la réalisation d'études et de recherches sur la situation des animaux et à l'amélioration de leurs conditions de protection et de prise en charge.

Œuvrer à contribuer à l'élaboration de législations et de politiques publiques relatives à la protection et au bien-être des animaux, dans le cadre des mécanismes juridiques accessibles aux associations.

- Participer aux campagnes environnementales et sanitaires liées à la protection des animaux et à la préservation de l'équilibre écologique.

- S'efforcer d'apporter aide et conseils aux propriétaires d'animaux concernant les méthodes d'élevage et les soins de santé appropriés.

Membre principal :

Présidente : Jihen Hafdhallah

Secrétaire générale : Hanan Hamrouni

Trésorière : Asma Hamrouni

Membre : Saoussen Belkaied.
2026403258APSF1

Avis

Nom de l'association : Association des créateurs de l'espoir pour la culture et les loisirs.

Siège : Résidence El Khayem /1er étage / appartement n°3, Ben Arous.

Objet : Association culturelle.

Objectif :

- 1- Contribuer à créer un environnement familial et éducatif sain.
- 2- Promouvoir l'épanouissement des enfants et des jeunes dans le respect de la loi.
- 3- Encourager la culture et les loisirs pour les enfants et les familles.

Bureau de l'association :

- 1- Présidente : Mouna Hidoussi
- 2- Vice-présidente : Naima Hidoussi
- 3- Secrétaire générale : Saloua Nevzi
- 4- Secrétaire général adjoint : Fathi Harbaoui
- 5- Trésorier : Houssin Ayachi
- 6- Vice trésorier : Islem Fathlaoui
- 7- Membre chargé des relations publiques et extérieures : Ola Hidoussi.

2026403264APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau de syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 Janvier 2026 enregistré à la recette des finances du Kram le 19 Mars 2026 sous le n°26702305 le bureau du syndic des propriétaires de l'immeuble Dorret Carthage 1 a été ainsi élu :

Monsieur Aymen Ayed président,
Monsieur Hafedh Gharbi trésorier,
Mesdames et Messieurs Anissa Riahi,
Ali Saadi, Seifeddine El Ayeb membres.

2026403267APSF2

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES RESIDENCE «BORJ»

BLOC A, Lotissement Cité Wafa, lot n° HC 46 - Nabeul

Suivant procès-verbal en date du 01/08/2026, enregistré à la recette des finances, Avenue Taieb M'hiri - Nabeul le 14/08/2026, quittance n°M085262, enregistrement n°26804694.

Il a été décidé :

- L'approbation sans réserve des rapports financiers et de gestion pour la période allant du 15/06/2024 au 15/07/2026 ;
- Fixation de la cotisation mensuelle des propriétaires;
- Election du nouveau bureau de syndicat;

La composition du nouveau bureau de syndicat est donnée comme suit :

- Monsieur Khemaies Jouini : Président.
- Monsieur Mohamed Jmal : Président Adjoint.
- Monsieur Slim Elloumi : Trésorier.
- Madame Alaa Bouzguenda : Secrétaire générale.
- Monsieur Aymen Zayen : Membre.
- Monsieur Mohamed Hédi Friha : Membre.

2026R02770APSF2

Syndicat résidence «Belle Vue»

Suivant P.V. de l'A.G. de syndicat de la résidence «Belle Vue» sise au 11 rue Ankara route Borj Turki cité Ennasr 2 en date du 11/04/2026, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 29/06/2026 sous le n°26704902 quittance 78630, et déposé à la Municipalité de l'Ariana en conjoint des copies de convocations à l'assemblée, la feuille de présence et le procès-verbal; il a été décidé de nommer Mme Aida Fourti présidente de syndicat et Mr Ridha Mokni trésorier et ce pour une année renouvelable tacitement.

2026403292APSF2

Nomination d'un nouveau bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence Ennesrine sise à Yasmine Hammamet Sud

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence Ennesrine sise à Yasmine Hammamet Sud, qui a été tenue à ladite résidence en date du 23 août 2026 et dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 10 septembre 2026 (sous la quittance n°M103026 - Registre n°26711988) et déposé auprès de la municipalité de Hammamet en date du 15 septembre 2026, le nouveau bureau élu pour la période 2026/2027 est composé comme suit : Mr Chekib Ben Ayed : président du syndicat, Mr Mehiyar Houass : Trésorier du syndicat et Mr Hamdi Jaidi : Secrétaire générale du syndicat.

2026403298APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES

(Après réduction du prix introductif de 40%)

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire :

La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'AV MOHAMED V-Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie :

1/Monsieur Sami Ben Abdelfatteh Zghonda, de nationalité tunisienne, ingénieur exerçant à l'étranger, titulaire de la CIN numéro 08347066, domicilié à la rue Agadir Khaznadar n°17, Tunis (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

2/ Madame Aya Bent Ahmed Khabzini, épouse Zghonda, titulaire de la CIN n° 07381807, domiciliée à la rue Agadir Khaznadar n°17, Tunis (en tant que copropriétaire selon le régime de la copropriété).

3/ L'avocat chargé de la poursuite :

Maître NEGAZI Jamel, avocat, son étude sise à l'Avenue de la République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier proposé à la vente est situé au centre de la localité de "Diyar Ben Salem", dans la délégation de Bni Khyar, gouvernorat de Nabeul, plus précisément au bord de la rue Abou al-Qasim al Chabi. Il s'agit de parcelles communales d'une superficie cadastrale de 1 159, 5 m² faisant partie de la parcelle cadastrale n° 3583, d'une superficie cadastrale de 16 130 m², en contrebas, de forme rectangulaire, comportant quelques

oliviers à l'abandon (et partiellement exploitée par un voisin comme enclos à moutons), caractérisée par son sol rocheux, objet du titre foncier n°614397, Nabeul, dite «Malk al-Bahri», et délimitée jaffan par les parcelles n°3582 et n°3581, ainsi que par une route publique; à kebla par la parcelle n°3616 et une route publique; et à l'est par la parcelle n°3584.

5/ Le prix d'ouverture du bien Immobilier à vendre :

Est de cent onze mille et trois cents dinars (111 300dt 000) en plus de frais et des honoraires fixées pour la première audience et la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le lundi correspondant au vingt six Octobre Deux Mille Vingt six (26-10-2026) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026R02808VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

POURSUIVANT :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, IU : 0000221M, en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur Lotfi Ben Habib M'LAYAH, Titulaire de la CIN n°02855356 demeurant au 5 rue El F ARAZDAK SOUSSE.

AVOCAT POURSUIVANT:

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat à la Cour de Cassation, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, IU : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°90994 Sousse, parcelle N°1 consistant en un terrain agricole comprenant des olives traversées par un passage, située à KALAA KEBIRA route Kandar SOUSSE d'une superficie total de 2920 m².

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 26/10/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Cent Soixante et un Mille Deux Cent Dinars (161.200,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S01283VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

POURSUIVANT :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Hollande n°3 TUNIS, Immatriculée aux I.U : 0751191B en sa qualité de créancier saisissant :

PARTIE SAISIE :

1- Monsieur Nidhal Ben Salem Ben Mohamed FEKIH SALEM, Titulaire de la CIN n°08697462 demeurant à la rue Mamoun hiboun MAHDIA.

2- Madame Sameh Bent Salem Ben Mohamed FEKIH SALEM, Titulaire de la CIN n°03986558 demeurant à Khézama ouest 57 rue Hassan Ben Said.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, IU : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°150370 SOUSSE consistant en un appartement sis au 2ème étage de la résidence "El bolbol" N° A 25 située à la Route Touristique Hammam Sousse, donnant sur l'avenue 14 janvier, composé d'un séjour un grand salon avec un grand balcon, 2 chambres, salle de bain cuisine, d'une superficie de 121 m² et 356/10000 des parties communes.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de SOUSSE 2 le 26/10/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Trois cent trente deux mille sept cent cinquante Dinars (332.750,000D), avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S01284VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Mohamed Amine JALALI

Avocat à la cour de cassation

11 Rue Abderrahman AZZAM complexe Khairredine Pacha entrée «B» Montplaisir 1073 Tunis

Tél : 54603053

MF : 1196141C

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de l'avocat poursuivant maître Mohamed Amine JALALI sis 11 Rue Abderrahman AZZAM complexe khairredine Pacha entrée «B» Montplaisir 1073 Tunis.

Partie saisie : Hatem Ben Chedly Jebali, Tunisien, né le 07/04/1981 à Tunis, travailleur à l'étranger, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07308538, marié selon le régime de la communauté des biens avec la dame Randa Bent Mohamed Najlaoui, demeurant 23 rue 1817 cité 2 Mars

Ettadhamen Ariana ou Cité Essadaka numéro 1 lotissement Ariana Mnihla 2094 ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Omar Zouari sis 18 Rue de l'Egypte Lafayette Tunis.

Approbation de l'hypothèque : Randa Bent Mohamed Najlaoui, Tunisienne, profession et numéro du registre national des entreprises inconnus, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08081217, demeurant 23 rue 1817 cité 2 Mars Ettadhamen Ariana ou Cité Essadaka numéro 4 lotissement Ariana Mnihla 2094, ou au cabinet de l'avocat Maître Omar Zouari sis au 18 Rue de l'Egypte Lafayette Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité du bien immobilier objet du titre foncier numéro 62001 Ariana dénommé "Al-Sadaka 44" se compose de 189 parts correspondantes en mètres carrés situé à Mnihla, en bordure de la route numéro 8 reliant Tunis à Bizerte sis à la cité «Al-Sadaka » numéro 42 c'est un local à usage d'habitation de type économique en bande continue comprenant un rez-de-chaussée et un étage supérieur desservi par un escalier extérieur, érigé sur une superficie de 189 mètres carrés avec un jardin à l'avant et un autre à l'arrière. Le rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 120 mètres carrés, est occupé à des fins d'habitation par la consentante à l'hypothèque, Madame Randa Najlaoui, comprend un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bains ainsi une véranda en façade, l'étage supérieur, d'une superficie similaire d'environ 120 mètres carrés, est vacant et accessible par l'escalier extérieur latéral situé en façade avant il se compose d'un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bains et d'un balcon. Les revêtements de sols, faïence, portes, fenêtres et installations sanitaires sont du choix économique l'emplacement, entouré de logements de toutes parts, est considéré comme une zone résidentielle prisée à Mnihla, à environ 200 mètres de la route principale Tunis - Bizerte, le bien est

entièrement raccordé aux réseaux d'électricité, de gaz naturel, d'eau potable et d'assainissement public. L'ensemble de ses éléments a été constaté et évalué par l'expert judiciaire en bâtiment et affaires immobilières, Monsieur Slah Zarrouk, en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le président du Tribunal de première instance de l'Ariana le 21/03/2025 sous le numéro 24935 les droits de propriété du débiteur ont été inscrits au registre foncier de l'office national de la propriété foncière de l'Ariana sur le titre foncier numéro 62001 Ariana en date du 12/04/2023 (dépôt Ariana, volume 01/2023, numéro 6576).

La mise prix : La mise à prix est fixée à la somme de trois cent quatorze mille deux cent quatre vingt dinars (314.280,000 DT), à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi deux novembre deux mille vingt six (02/11/2026) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières près le Tribunal de Première Instance de l'Ariana, au siège dudit tribunal, situé à la rue André Ampère, Cité Administrative, 2080 Ariana.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de l'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la Région.

2026403238VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate près la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Partie poursuivante : Banque Zitouna, société anonyme représentée par son représentant légal, immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de première instance de Tunis sous le n°B2416214009, identifiant fiscal n°H1120822, ayant son siège social au 2, avenue de la Qualité de la Vie, Le Kram 2015, Tunis, élisant domicile, pour les présentes et leurs suites, au cabinet de Maître Rim Louati, avocate près la Cour de cassation, sis au 38 bis, avenue Bab Bnet, Tunis. Identifiant fiscal : 000/P/A/723926/K.

Avocat de la partie poursuivante : Maître LOUATI RIM, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnet 1019 Tunis. MF : 000/P/A/723926/K

Parties poursuivies :

1- Société Trio Metal, SARL au capital de 70.000,000 dinars, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° A1653487, dont le siège social est sis à la cité El Khalifa, 8044 El Mida, Nabeul (en sa qualité de débitrice principale).

2- Leïla, bent el Hédi Ben Cheikh, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01698018, demeurant à la cité el merdes, Kélibia, Nabeul (en sa qualité de propriétaire saisie).

Désignation du bien à vendre : L'immeuble objet de la saisie consiste en une parcelle de terrain d'une superficie de 595,692 m², dépendant du titre foncier n°571134 Nabeul, dénommé «El Kobba El Khadhra», de forme rectangulaire et entourée d'arbres forestiers sur ses côtés est et nord, la parcelle comprend en son milieu une construction en cours d'édification composée de deux niveaux : un rez-de-chaussée d'une superficie de 162 m² et un premier étage d'une superficie de 118 m². La construction n'est raccordée ni à l'électricité ni à l'eau; sa toiture est constituée d'une dalle et son sol est en ciment. La partie est de la construction est enduite, tandis que le reste est en briques non enduites.

L'immeuble est situé dans le périmètre du plan d'aménagement urbain de la commune de Dar Allouche et classé en zone UBA1. Le tout tel que décrit par M. Habib Farjani, expert désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n°6334 rendue le 16 janvier 2025 par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Nabeul.

MISE A PRIX : Trois cent vingt trois mille cinq cents dinars et soixante douze millimes (323.500,072 DT), outre les frais taxés à l'issue de l'audience.

Date des enchères : Le lundi 2 Novembre 2026, à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des criées près le tribunal de première instance de NABEUL.

VISITE DES LIEUX : La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2026403252VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

ETUDE MAITRE SAMI KOTTI

**AVOCAT A LA COUR DE
CASSATION**

**2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère
Tunis**

TEL : 71 800.159

FAX : 71786.728

MF : 1509781 N

PARTIE POURSUIVANTE : Monsieur Slim Ben Abdelwaheb Jallouli, son domicile élu cabinet Maître Sami KOTII - avocat à la cour de cassation - sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

PARTIE SAISIE : Société Nationale Immobilière de Tunisie, demeurant à El Manar Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Sami KOTII - avocat à la cour de cassation - sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité de la propriété dénommée «Ida» objet du titre foncier n°90536 Tunis d'une superficie de 200 m² sis au 3 Impasse Sottizas Salambo donnant sur la rue Abdelaziz El Aroui près de la mosquée Othman Iben Affan et à proximité de la plage sur lequel est édifié une villa ancienne composée uniquement d'un rez-de-chaussée, cuisine, hall, 5 chambres, toilette et salle d'eau.

MISE A PRIX : la mise à prix est fixée à cinq cent seize mille dinars (516.000. 000.D).

DATE ET LIEU DE VENTE : La vente aura lieu le Mardi 27/10/2026 à 9H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour des étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026403303VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

ETUDE MAITRE SAMI KOTTI

**AVOCAT A LA COUR DE
CASSATION**

**2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère
Tunis**

TEL : 71 800.159

FAX : 71 786.728

MF : 1509781 N

PARTIE POURSUIVANTE : Monsieur Nacer Chihaoui, son domicile élu

cabinet Maître Sami KOTTI - avocat à la cour de cassation - sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

PARTIE SAISIE : Lotfi Mechrgui, demeurant au 15 rue EL Ferdows la Marsa Ouest Tunis et rue du pôle nord n°34 bis cité El tabaq la Marsa Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Sami Kotti - avocat à la cour de cassation - sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des 82 parts revenant au débiteur dans le titre foncier dénommée «Zina» objet du titre foncier n°61720 Tunis d'une superficie de 19997 m², sur les dites parts est édifié une maison sise au 34 rue du pôle nord cité El tabaq la Marsa Tunis ouvre sur la voie principale, se composant d'un salon, cuisine et lave-mains, deux chambres et toilettes, revêtement en faïence boiserie normale et ouvre sur un hall extérieure et équipé d'eau et électricité.

MISE A PRIX : la mise à prix est fixée à cent soixante-deux mille huit cent soixante et onze dinars (162.871,000 D).

DATE ET LIEU DE VENTE : La vente aura lieu le Mardi 27/10/2026 à 9H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis I.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour des étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026403304VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia

(dossier n°70953 en date du 19/06/2026), le tribunal a ordonné la nomination de Mme Turki en tant que tutrice de son fils, Makram El Hajjaj, afin de gérer ses affaires et d'administrer ses biens au mieux de ses intérêts et sans lui causer de préjudice.

2026403256VEPA2

Avis au public

Société «HERUNDO SA»

SA (Société en liquidation)

Siège Social : Bureau A1.2 Immeuble Chebil Avenue Farhat Hached Sidi Rezig Mégrine 2014 Ben Arous

Identifiant Unique : 1580015RAM000

Le liquidateur informe les créanciers conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales que les objections sont acceptées dans les 90 jours à compter de la date de cette annonce à la liste de distribution. Il les informe également que la liste de distribution susmentionnée ne comprend aucun créancier, les actifs de la société ayant été cédés et l'intégralité de son passif ayant été apurée. Les oppositions doivent être faites au bureau du liquidateur sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A, 6ème étage Apart N°3-1002 - Tunis Belvédère.

2026403266VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Vice-Président du Tribunal de première instance de Manouba, en date du 11/09/2026 n°96306 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur des parties communes de la propriété soumises aux titre foncier n 12682 pour le contrôler et le gérer et le liquider parmi les héritiers

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fodaili, 1er étage bureau 103 route mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026403276VEPA2

ORDRE DES ARCHITECTES DE TUNISIE

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 10 juillet 2026, sous le n°2695, Mr Taoufik Bouslama a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire de l'Ordre des architectes de Tunisie.

L'accomplissement de sa mission se fera sous la supervision et le contrôle de Mr Helmi Briki, juge du séquestre et de la liquidation auprès du Tribunal de première instance de Tunis 1.

2026403282VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de ben Arous du 10/09/2026 dans l'affaire n°167 le liquidateur ETTAIEB ANIS adresse : 100 rue du bacha RDC bureau 8 TEL : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur judiciaire de la succession de feu Elyes jlassi. Les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2026403294VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

GRANDS MOULINS DE GABES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 7446870 TND

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE HERTZ, N°20 ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA 2, 2037 ARIANA, TUNIS

Identifiant Unique : 539639Z

Les actionnaires de la société Les GRANDS MOULINS DE GABES sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 22 octobre 2026 à 10 H, au cabinet du commissaire aux comptes, Zahaf & Associés sis à la

Rue Lac Toba, Les berges du Lac I, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation;
- Ratification de la Cooptation d'un administrateur ;
- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2025 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;
- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;
- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration; et
- Pouvoirs pour formalités.

2026R02774SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES

S.A au capital de 30 572 640 dinars

Z. I. rue de la physique, 2013 Ben Arous

IU : 0002495 X

N°CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «C.A.P.» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 28/10/2026 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice ;
3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre du dit exercice;
6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R02780SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Avis aux Actionnaires de la Société «PIMA»

SOCIETE PIECES INDUSTRIELLES ET MATERIELS AGRICOLES «PIMA»

Société anonyme

Au capital de 2.400.000

Siège social : à KM 7,5 Route de Naassen El Mourouj 6 - Ben Arous

RNE : 0046015F

Le Conseil d'Administration de la société Pièces Industrielles et Matériels Agricoles «PIMA» a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 28 octobre 2026 à 11h00, au siège de la société «PROSID», sis à la Zone Industrielle de Mégrine, Lot n°23, Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025.
- 2) Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5) Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

6) Renouvellement et nomination des membres du Conseil d'Administration.

7) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

En conséquence, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont invités à assister personnellement à cette Assemblée ou à s'y faire représenter par toute personne dûment habilitée à cet effet, munie, le cas échéant, des documents nécessaires justifiant sa qualité et son pouvoir de représentation.

Les documents relatifs à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des Actionnaires conformément aux dispositions des statuts de la société et à la législation en vigueur.

2026R02785SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 22 octobre 2026

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis

Identifiant Unique : 0908910A

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le jeudi 22 octobre 2026 à 10 heures au siège de la Banque en une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2026.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

6. Quitus aux administrateurs,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des Comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2026.

9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent cinquante (150) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.

10. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

11. Nomination de nouveaux administrateurs et renouvellement de mandat.

12. Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

13. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2026R02796SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 22 octobre 2026

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis

Identifiant Unique : 0908910A

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le jeudi 22 octobre 2026 à 11 heures au siège de la Banque en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

2. Pouvoir pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2026R02797SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

SA au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

IU : 1193052 P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le jeudi 22 octobre 2026 dix

heures (10h00) du matin au Centre Elif à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire 2023 & 2024

2- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2023 & 2024.

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux exercices 2023 & 2024

4- Approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2023 et ceux arrêtés au 31 décembre 2024.

5- Approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales relatives aux exercices 2023 et 2024.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2023 et 2024.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 24 septembre 2026 au siège social de la société.

2026R02801SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : TOUTALU

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0986926T

Capital : 4 800 000 dinars

Adresse : Zone Industrielle Bir Mchergua Zaghuan 1193 Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société «TOUTALU» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 28 Octobre 2026 à 9 heures, au siège social de la société PROSID sis à la Zone Industrielle Mégrine lot SMMT n°23 - 2014 Mégrine à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5. Approbation des conventions règlementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Pouvoirs pour formalités.

2026R02803SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 22 octobre 2026

GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GGER»

Société anonyme

Au capital de 11 800 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

RC - M.F : 761543 L

Messieurs les actionnaires de la Société Génie Composite Etude Et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le jeudi 22 octobre 2026 à 10H00 mn du matin au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet-Sousse. En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Mise en conformité des statuts

- Questions diverses.

2026S01285SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SANIMED

SA au capital de 26 661 285 Dinars

Siège social : Route de Gremda KM 10,5 SFAX

IU : N°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le jeudi 22 octobre 2026 à 10h, au siège de la société sise à la route de Gremda km 10,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.
5. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe.
8. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025.
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.
10. Information sur les fonctions de direction exercées par les membres du Conseil d'administration au sein d'autres sociétés.
11. Approbation de la nomination des deux administrateurs indépendants.
12. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
13. Nomination des commissaires aux comptes.
14. Octroi de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026X01302SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire
Les Ciments d'Oum El Kélib (C.I.O.K)

SA au capital : 34 000 000 Dinars

Siège Social : Cité des Jardins - le Kef

RC : Kef - B 1134871997

MF : 014606Z

Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélib (C.I.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu Mercredi le 21 Octobre 2026 à 10h:00 au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels de l'exercice 2024.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024 du groupe C.I.O.K.
- 4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.
- 5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- 7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024 pour les membres du conseil d'administration.
- 8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024 pour les membres du comité permanent d'audit.
- 9- Nomination d'un co-commissaire aux comptes pour la période 2025-2026-2027.
- 10- Cooptation de la nomination de nouveaux administrateurs.
- 11- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 12- Délégation des pouvoirs.

Ainsi, Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélib (C.I.O.K) sont priés d'assister à la

réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu la même journée à 11 h:00 au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- La poursuite de l'activité de l'entreprise en vertu de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.
- 2- Délégation des pouvoirs.

2026403260SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Millesima Expérience

Société Anonyme

Capital social : 200 000 DT

Siège social : 16, Lac Mariotte, Les Berges du Lac, Tunis

Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B0152922004

Identifiant fiscal : 0899226HAM000

Messieurs les actionnaires de la société Millesima Expérience sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 octobre 2026 à 11h00, au 16 rue lac Mariotte les berges du lac Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2025
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025
4. Affectation du résultat
5. Quitus aux administrateurs
6. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;
7. Fixation des jetons de présence pour l'année 2025
8. Nomination du commissaire aux comptes.

2026403261SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

S.A au capital 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

IU : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 10 octobre 2026 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du rapport de liquidateur Mr. Karim Soltani et le renouvellement de son mandat.

2026403269SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

S.A au capital 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

IU : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 10 octobre 2026 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Changement de l'adresse du siège social de la société.

2026403270SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Charcolive International

EN LIQUIDATION

SA au capital : 700.000 dinars

Siège Social : Zone Industrielle - ESSOUASSI CP 5140 Gouvernorat MAHDIA

IU : 1640167 S

Les actionnaires de la société Charcolive International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 octobre

2026 à 10:00 heures, au bureau du LIQUIDATEUR M. Lotfi KHELIFI sis au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

1. Lecture du rapport du liquidateur.
2. Démission du liquidateur.
3. Nomination d'un nouveau liquidateur.

2026403271SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisian American Olive Oil Company

Société anonyme

Capital social : 1 268 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Remel - Le Kef

Identifiant fiscal : 1291075V

Les actionnaires de la Société «Tunisian American Olive Oil Company», sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui se tiendra le 20 octobre 2026 à 09h00, dans les locaux de la Société United Gulf Financial Services North Africa, sise à Immeuble Faraj, 2ème étage, Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Entériner la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.
3. Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2025.
4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.

8. Fixation des jetons de présences.

9. Questions diverses.

2026403275SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MEDIA INVEST

S.A au capital de 1 053 100 Dinars

Siège Social : 05, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1118246B

Messieurs les actionnaires de la société Media Invest, sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 23 octobre 2026 à 10 heures 30 au siège de la société Al Karama Holding, sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'activité de la Société conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales requises.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société Al Karama Holding, conformément à la réglementation en vigueur.

2026403278SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MEDIA INVEST

S.A au capital de 1053 100 Dinars

Siège Social : 05, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1118246B

Messieurs les actionnaires de la société Media Invest, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 octobre 2026 à 9 heures au siège de la société Al Karama Holding, sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du

Lac Malawi Les Berges du Lac 1053
Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre
du jour suivant :

- Entérinement du retard enregistré
dans la tenue de l'Assemblée
Générale Ordinaire appelée à statuer
sur les états financiers de l'exercice
clos le 31/12/2023 ;
- Examen et approbation du rapport
de gestion du conseil d'administration
relatif à l'exercice 2023 ;
- Lecture des rapports du
commissaire aux comptes relatifs à
l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Examen et approbation des états
financiers de l'exercice 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice
2023;
- Examen et approbation des
conventions réglementées conclues
au titre de l'exercice 2023 ;
- Quitus aux administrateurs;
- Nomination des administrateurs pour
les exercices 2024, 2025 et 2026 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement de
formalités légales requises.

Tous les documents relatifs à cette
Assemblée générale extraordinaire
sont mis à la disposition des
actionnaires au siège de la société Al
Karama Holding, conformément à la
réglementation en vigueur.

2026403279SANB3

Convocation pour une assemblée générale ordinaire

Société BI4T

Société anonyme

**Siège social : 67 Avenue Alain
Savary Tunis**

RNE : 1222836E

Les actionnaires de la société BI4T
sont convoqués en assemblée
générale ordinaire le 23/10/2026 à
10 h au siège de la société à l'effet de
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1- Lecture et approbation du rapport
de gestion du conseil d'administration
sur l'exercice clos au 31/12/2024

2- Lecture et approbation du rapport
du commissaire aux comptes sur les
comptes de l'exercice clos au
31/12/2024

3- Examen et approbation des
comptes annuels de l'exercice 2024 et
quitus aux administrateurs

4- Affectation du résultat

5- Discussion sur les primes et
salaires antérieurs éventuellement
dus à Monsieur Ramzi Laabidi

6- Nomination d'un nouveau membre
au conseil d'administration

7- Questions diverses y compris les
difficultés financières de la société.

Tout actionnaire, quel que soit le
nombre d'actions qu'il possède à le
droit d'assister à cette assemblée ou
se faire représenter par un autre
actionnaire dans les conditions
prévues par la loi.

2026403301SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

**(En application du décret du 30 Mai
1922)**

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre du programme national
de production d'électricité à partir des
énergies renouvelables (énergie
solaire), la Société tunisienne de
l'électricité et du gaz projette de
superviser techniquement la
réalisation d'une ligne électrique
aérienne simple terre de 225
kilovolts, d'une longueur d'environ 46
km, reliant le poste de Meknassy au
projet de la centrale de production
photovoltaïque d'Elkhobna qui sera

réalisée par la société "Qair" dans le
cadre d'une convention de concession
signée avec le ministère de l'industrie,
des mines et de l'énergie le 24 mars
2025 après avoir modifié une partie
de son tracé.

Le dossier technique relatif à ce
projet, comprenant la liste des
propriétés privées concernées par le
passage de cette ligne, sera mis à la
disposition du public, au siège de
gouvernorat de Sidi Bouzid, à partir
de la parution du présent avis
d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un
délai de trois (03) jours à compter de
son insertion au Journal Officiel de la
République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre
connaissance de ce dossier et
déposer leurs observations ou
réclamations éventuelles au
gouvernorat concerné.

2026R02772DIVD2

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Monsieur Souheil Ben Ali Ben
Abdallah El Ajmi, informe de la perte
de son titre de propriété n°35831/03,
établi en date du 10 mai 2010. Le
bien immobilier consiste en un local
d'habitation (Dar Arabi) situé à la Rue
Ali Ben Ghedhahem, Ksour Essef,
Gouvernorat de Mahdia.

Une déclaration de perte a été établie
auprès des autorités compétentes de
Ksour Essef en date du 17 août 2026.

Toute personne ayant trouvé ce titre,
ou ayant une objection légale, est
priée de le remettre au poste de
sécurité le plus proche, de contacter
la Direction Régionale de la Propriété
Foncière de Mahdia.

2026R02778DIVD2

AVIS

Mohamed chaari annonce qu'il
possède des biens situés à Sfax entre
route saltania et edaier Km 06
provenant par l'acte notarié à
l'attestation des deux notaires hichem
fourati et nizar hachicha le
03/05/2025.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire hichem fourati situé à l'avenue hedi chaker sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2026X01301DIVD2

Avis

Mr Tawfik saida annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant un terrain de superficie 438 m² sis à kortin Zone touristique sidi frej kerkennah Sfax objet d'un contrat de

vente rédigé le 22 mai 2012 établi par les notaires Melek Turki et Hsin Turki et il veut avoir une autre originale, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah dans un délai de 30 jours à partir de la parution, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2026X01304DIVD2

Avis

Mme Rawdha Bent Mohamed Chaabene informe le public que son titre de propriété concernant un premier terrain de superficie 912.20 m² deuxième terrain de

superficie 912.20 m² et un troisième terrain de superficie 928.30 m² et un quatrième terrain de superficie 933.30 m² tous situé à la route gremda km 11 Sfax qui lui appartient par un acte de partage en date du 20 Mars 2016, enregistré le 29 Avril 2016 N°M026662 avec le témoignage des juges notaires zouheir kallel et abid zouheir qui sont perdus et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent devant M ABID ZOUHIR Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2026X01305DIVD2